



SP SARCELLES

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-96**

**FINANCES**

**5 – Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal GÉMAPI**

Date de la convocation : le 7 décembre 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Isabelle MEKEDICHE – Déléguée Suppléante de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

**Présents : 40**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Isabelle MEKEDICHE (Commune de Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Chantal TESSON et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Gérard VERGET (Commune de Louvres)  
Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), à Henri GUY (Commune de Mareil-en-France)  
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly)  
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay)

**Présents sans droit de vote : 1**

Laure QUERE (Commune de Le Thillay)

## FINANCES

### 5 – Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal GÉMAPI

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative en eaux pluviales - GÉMAPI intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Fonctionnement								
Chap.	Libellé du chap.	Art.	Libellé de l'article	Opé (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	6262	Frais Télécomm.		0 €	+ 5 000 €		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	64111	Rémunération		1 343 000 €	+ 120 000 €		Ajustement des crédits
67	Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles		850 200 €	+ 20 000 €		Ajustement des crédits conventions d'entretien
70	Produits des services	70841	Remb. par budget annexe		1 038 000 €		+ 65 000 €	Ajustements des crédits
77	Recettes exceptionnelles	7788	Produits exceptionnels divers		0 €		+ 5 000 €	Pénalités reçues sur un marché
042	Opérations d'ordre entre section	7811	Reprise sur amortiss.		0 €		+ 36 562 €	Ajustement de l'inventaire
023	Virement à la section d'investissement				7 434 000 €	- 38 438 €		Equilibre de la section de fonctionnement
<b>Total section de fonctionnement</b>						<b>+106 562 €</b>	<b>+106 562 €</b>	

## 5 – Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal GEMAPI

Investissement								
Chap.	Libellé chap.	Art.	Libellé article	Opé (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	10GO484 Gonesse gestion hydraulique Vignois	2 277 391 €	+ 833 000 €		Marché compl. sur le lot 1 et avenant sur le lot 2
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	14ARN489 Arnouville - Garges Aménag Petit Rosne	558 200 €	-520 000 €		Ajustement des crédits
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	15VEM488A Vémars lutte/inond. milieu naturel EP	5 000 €	+ 30 000 €		Ajustement travaux
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	16DOM429J 2 Domont RD 301 à Tête Richard	651 000 €	+ 458 000 €		Ajustement travaux
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	17DOM430 Domont Bassin les près d'eau	0 €	+ 7 000 €		Nouvelle opération
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	17ECO146 B Ecouen Mise en sécurité ouvrage régulier bassin -les réserves de Chauffour	0 €	+ 6 000 €		Nouvelle opération
458136	Opé. sous mandat	458136	Opé. sous mandat	M612-98 Le Thillay Zac Villemer	137 660 €	- 20 000 €		Ajustement de crédits
458236	Opé. sous mandat	458236	Opé. sous mandat	M612-98 Le Thillay Zac Villemer	137 660 €		- 20 000 €	Ajustement de crédits
040	Opé. d'ordre entre section	281532	Reprise amortiss.		0 €	+ 36 562 €		Ajustement de l'inventaire
021	Virement venant de la section de fonctionnement				7 434 000 €		- 38 438 €	Même montant qu'en fonct.
23	Immo. en cours	2318	Autres immo. corporelles		7 903 583,12 €	- 889 000 €		Equilibre de la section d'investiss.
<b>Total section d'investissement</b>						- 58 438 €	- 58 438 €	
<b>Total général DM n° 1</b>						- 48 124 €	- 48 124 €	

## FINANCES

### 3 – Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal GÉMAPI

#### CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 29 mars 2017 portant approbation du budget eaux pluviales - GÉMAPI de l'année 2017,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 1 du budget eaux pluviales - GÉMAPI équilibrée comme suit :

Fonctionnement								
Chap.	Libellé du chap.	Art.	Libellé de l'article	Opération (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	6262	Frais Télécomm.		0 €	+ 5 000 €		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6411 1	Rémunération		1 343 000 €	+ 120 000 €		Ajustement des crédits
67	Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles		850 200 €	+ 20 000 €		Ajustement des crédits conventions d'entretien
70	Produits des services	7084 1	Remb. par budget annexe		1 038 000 €		+ 65 000 €	Ajustements des crédits
77	Recettes exceptionnelles	7788	Produits exceptionnels divers		0 €		+ 5 000 €	Pénalités reçues sur un marché
042	Opérations d'ordre entre section	7811	Reprise sur amortissement		0 €		+ 36 562 €	Ajustement de l'inventaire
023	Virement à la section d'investissement				7 434 000 €	- 38 438 €		Equilibre de la section de fonctionnement
<b>Total section de fonctionnement</b>						<b>+106 562 €</b>	<b>+106 562 €</b>	

## 5 – Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal GEMAPT

Investissement								
Chap.	Libellé chap.	Art.	Libellé article	Opé (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	10GO484 Gonesse gestion hydraulique Vignois	2 277 391 €	+ 833 000 €		Marché compl. sur le lot 1 et avenant sur le lot 2
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	14ARN489 Arnouville - Garges Aménag Petit Rosne	558 200 €	-520 000 €		Ajustement des crédits
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	15VEM488A Vémars lutte/inond. milieu naturel EP	5 000 €	+ 30 000 €		Ajustement travaux
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	16DOM429J 2 Domont RD 301 à Tête Richard	651 000 €	+ 458 000 €		Ajustement travaux
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	17DOM430 Domont Bassin les près d'eau	0 €	+ 7 000 €		Nouvelle opération
23	Immo. en cours	2315	Installations matériels et outillages	17ECO146 B Ecoen Mise en sécurité ouvrage régulier bassin -les réserves de Chauffour	0 €	+ 6 000 €		Nouvelle opération
458136	Opé. sous mandat	458136	Opé. sous mandat	M612-98 Le Thillay Zac Villemer	137 660 €	- 20 000 €		Ajustement de crédits
458236	Opé. sous mandat	458236	Opé. sous mandat	M612-98 Le Thillay Zac Villemer	137 660 €		- 20 000 €	Ajustement de crédits
040	Opé. d'ordre entre section	281532	Reprise amortiss.		0 €	+ 36 562 €		Ajustement de l'inventaire
021	Virement venant de la section de fonctionnement				7 434 000 €		- 38 438 €	Même montant qu'en fonct.
23	Immo. en cours	2318	Autres immo. corporelles		7 903 583,12 €	- 889 000 €		Equilibre de la section d'investiss.
<b>Total section d'investissement</b>						- 58 438 €	- 58 438 €	
<b>Total général DM n° 1</b>						- 48 124 €	- 48 124 €	

## FINANCES

### 3 – Adoption de la décision modificative n° 1 relative au budget principal GÉMAPI

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 décembre 2017

Guy MESSEGER,



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 13/12/17

Et affichée le : 14/12/17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.